

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika et VAUTHAY Eliane.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme et VULLIEZ Christian.

Absent excusé :

- Mme BOINNARD MORALLET Laurence.
- Mr MENOUD Florian, COURRIER Fabien et VAUTHAY Michael.

Mrs VAUTHAY Michael donne pouvoir à Mr MORAND Jean-Claude.

Ordre du jour :

- Scierie DELERCE Francis (Les Terches)
- Délibération bois scolytés de Saint Martin
- Délibération pour modification statuts CCHC
- Multi-pass Portes du Soleil
- Délibération budget forestier
- Point sur le retour de l'appel d'offres des travaux de la traversée du Chef-lieu
- Point sur le retour des consultations pour les travaux d'eau potable aux Perrières
- Urbanisme
- Tarif eau et assainissement
- RPQS eau et assainissement
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h40. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la longueur de voirie ainsi que l'organisation du repas des anciens.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25 juillet 2024 ; ce compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

1-Délibération bois scolytés de Saint Martin

Mr le maire présente la délibération au conseil municipal. Le conseil municipal délibère et approuve le plan de financement à l'unanimité.

N° 2024/007/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENT EXCUSE : BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, COURRIER Fabien

Monsieur VAUTHAY Michael donne pouvoir à Mr MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Subvention aux investissements d'Exploitation des bois comme source d'énergie communale - Demande de subvention auprès du Département de la HAUTE-SAVOIE (CD 74)

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'exploiter en régie la coupe de bois suivante :

Forêt communale de : SEYTROUX Canton : EVIAN-LES BAINS

Parcelles : OB_0456/ 0457/ 0458/0459/ 0460/ 0773/ 0774/ 0777/ 1809/ 1814/ 1815/ 1816/ 1817

Volume de bois à exploiter : 300m3 Surface traitée par la coupe : 9ha

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts. Le montant estimatif des travaux d'exploitation est 13 138 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à **13 138 euros H.T.** (travaux pré-financés par la Commune).

⇒ Dépenses subventionnables pour la réalisation des travaux.

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du Conseil Départemental 74 pour l'exploitation des bois scolytés est de : **4 500 euros**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités.

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la gestion des bois scolytés.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, ROSSET Mickaël

Copie exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le



2-Délibération pour modification statuts CCHC

Mr le maire présente les 22 compétences de la CCHC et lit la délibération relative aux modifications mineures concernant les compétences n° 2, 3 et 4 ainsi que la compétence n° 18 (Équipement agricole) relative à la construction et l'exploitation de l'abattoir public de Haute Savoie. Le conseil municipal délibère et approuve la modification n° 17 à l'unanimité.

N° 2024/007/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENT EXCUSE : BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, COURRIER Fabien.

M. VAUTHAY Michael donne pouvoir à Mr MORAND Jean-Claude

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Modification n° 17 des statuts de la CCHC

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais afin de rajouter la compétence n° 18 (Équipements agricoles), « la construction et l'exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département ». Il propose également d'en profiter pour apporter quelques modifications mineures, notamment sur les compétences n° 2.4 (Tourisme) et n° 3 (Tourisme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification n° 17 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais telle qu'annexée à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Présidente de la CCHC,

CHARGE Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

3-Délibération budget forestier

Mr le maire lit la délibération relative à la dissolution du budget forestier qui doit être réintégré au budget communal. Le conseil municipal délibère et approuve cette dissolution à 8 pour et une abstention.

N° 2024/007/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 8
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 1

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENT EXCUSE : BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, COURRIER Fabien.

Monsieur VAUTHAY Michael donne pouvoir à monsieur MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : DISSOLUTION DU BUDGET FORESTIER AU 31 DECEMBRE 2024 ET INTEGRATION AU BUDGET PRINCIPAL 2025

Le Maire informe les élus que la mise en œuvre de la M57 au 1^{er} janvier 2024 a nécessité un toilettage de la qualification de la nature des services publics administratifs ou industriels et commerciaux. Les activités relatives à la gestion des forêts communales ont été identifiées comme administratives et doivent donc être rattachés au budget principal. Le rattachement au budget principal n'ayant pas été opéré au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire d'effectuer cette opération au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants.

APPROUVE la suppression du budget annexe Forestier 30807 à compter du 31 décembre 2024.

AUTORISE la reprise de l'actif, du passif, des résultats, des restes à payer et des restes à recouvrer dans les comptes du budget principal 30800 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, ROSSET Mickaël



Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

4-Urbanisme

Ont été étudiés par la commission urbanisme : 5 CUa, 1 DP, 1 PA, 5 PC, 1 AT ERP et 6 DIA

5-Tarif eau et assainissement

Mr le maire propose les 3 délibérations qui fixent :

- Les tarifs de l'eau potable et de redevance d'assainissement collectif pour l'année 2025 ;
- Les tarifs concernant les droits de branchement sur le réseau communal pour l'année 2025 ;
- La fixation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Il présente également la comparaison des tarifs de Seytroux avec ceux des autres communes de la CCHC. Mr le maire propose de maintenir les tarifs de 2024 : ceux-ci n'ont pas évolué depuis 2 ans. Le conseil municipal délibère et approuve ces tarifs à l'unanimité.

N° 2024/007/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENT EXCUSE : BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, COURRIER Fabien.

Monsieur VAUTHAY Michael donne pouvoir à M. MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : RÔLE DE L'EAU/ASSAINISSEMENT 2025 : Fixation des tarifs eau potable et redevance assainissement collectif

Il convient de fixer les tarifs de l'eau potable et de redevance d'assainissement collectif pour la période du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 (Les factures seront établies l'année 2026). Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal **DECIDE** les tarifs suivants :

TARIFS	RAPPEL TARIF 2024	TARIF 2025
EAU POTABLE	€	€
Abonnement eau	86.70	86.70
Consommation de 0 à 300 m3	1.46	1.46
Consommation à partir de 300 m3	0.59	0.59

TARIFS	RAPPEL TARIF 2024	TARIF 2025
REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	€	€
Abonnement redevance assainissement	80.00	80.00
Consommation de 0 à 300 m3	1.32	1.32
Consommation à partir de 300 m3	0.55	0.55

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le



N° 2024/007/005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENT EXCUSE : BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, COURRIER Fabien.

M. VAUTHAY Michael donne pouvoir à M. MORAND Jean-Claude.

M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs droits de branchement sur le réseau d'eau communale ANNEE 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la revalorisation des droits de branchement au réseau d'adduction d'eau communale pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE d'établir les tarifs suivants, à partir du 1^{er} Janvier 2025, pour les droits de branchement sur le réseau d'adduction d'eau communale : 380,00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 9
Nombre de membres votants : 9 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.
ABSENT EXCUSE : BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, COURRIER Fabien.
M. VAUTHAY Michael donne pouvoir à M. MORAND Jean-Claude
M. ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs 2025 – Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)
Le tarif de la participation de base est actuellement le suivant : 3 500.00 €
Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil Municipal la revalorisation du tarif de base pour l'année 2025.
Le tarif de la participation de base (Pb) proposé est fixé à : 3 500 €
Et de fixer le montant de la participation par nature de construction

NATURE DE CONSTRUCTIONS	PARTICIPATION	NATURE DE CONSTRUCTIONS	PARTICIPATION
Maison individuelle Superficie S inférieure ou égale à 170 m2 Superficie S Supérieure à 170 m2	1 Pb 1 Pb x S/170	Bureaux Superficie S inférieure ou égale à 100 m2 Superficie S supérieure à 100 m2	1 Pb 1 Pb x S/100
Extension d'un bâtiment existant augmentant le volume des effluents ou création d'une surface habitable sans création de plancher Par tranche de 40 m2 de surface habitable créée	0,2 Pb	Commerces Superficie S inférieure ou égale à 300 m2 Superficie S supérieure à 300 m2	1 Pb 1 Pb x S/300
Logement collectifs 1er logement Du 2ème au 5ème logement A partir du 6ème logement	1 Pb 0,5 Pb par logement 0,3 Pb par logement	Hôtels Pour les 4 premières chambres Par tranche de 4 chambres supplémentaires Restaurants	1 Pb 0,3 Pb
Lotissements et groupes d'habitation Par lot	1 Pb	Hôtels Pour les 40 premiers m2 de salle de service chambres Par tranche de 40 m2 supplémentaires	1 Pb 0,3 Pb
Industrie, artisanat Superficie S inférieure ou égale à 200 m2 Superficie S supérieure à 200 m2	1 Pb 1 Pb x S/200		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :
- DECIDE d'établir le tarif de base suivant à partir du 1^{er} Janvier 2025, pour la participation pour le financement de l'assainissement collectif : 3 500,00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



6-RPQS eau et assainissement

Mr le maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'année 2023 et la délibération relative à son adoption. Le conseil municipal délibère et approuve le rapport à l'unanimité.

N° 2024/007/007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENT EXCUSE : BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, COURRIER FABIEEN.

Monsieur VAUTHAY Michael donne pouvoir à Monsieur MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE2023

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le



Mr le maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2023 ainsi que la délibération relative à son adoption. Le conseil municipal délibère et approuve le rapport à l'unanimité.

N° 2024/007/008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENT EXCUSE : BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, COURRIER Fabien.

Monsieur VAUTHAY Michael donne pouvoir à Monsieur MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le



Mr le maire informe que ces 2 documents sont à la disposition des habitants sur le site de l'**Observatoire national des services d'eau et d'assainissement**, avec une notamment une carte interactive. Le lien d'accès est le suivant :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Eau-et-assainissement/Observatoire-national-des-services-d-eau-et-d-assainissement>

7-Mise à jour du tableau des voies communales

Mr le maire propose au conseil municipal la délibération qui rajoute les 140m de la voie goudronnée de St Martin et 180m pour la route du Sey jusqu'à l'aire de contournement récemment négociée avec Mr Serge COFFY. Le bilan de la distance totale de voie communale s'élève à 16,29 Km. Le conseil municipal délibère et approuve la mise à jour à l'unanimité.

N° 2024/007/009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0

Nombre de membres en exercice	: 12	TOTAL	Contre	: 8
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 9

Nombre de membres présents	: 8	Total	: 9
Nombre de membres votants	: 9	Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël.

Monsieur VAUTHAY Michael donne pouvoir à Monsieur MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : MISE A JOUR DDU TABLEAU DES VOIE COMMUNALES

Monsieur le Maire indique que suite au goudronnage de la partie haute de la route de Saint Martin et à la création de la place de retournement (soit 140 ml) et du goudronnage de la fin de la route du Sey et de la place de retournement également, le tableau de classement de la voirie communale doit être mis à jour.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DEMANDE l'actualisation du tableau de classement de la voirie de la commune de Sevroux.

APPROUVE l'intégration au tableau de classement de la voirie communale de la commune de Seytroux, une partie de la route de Saint Martin pour 140 ml et une partie de la route du Sey pour 180 ml

CONFIRME que le nouveau linéaire à ce jour s'établit à 16 298ml de voies communales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce tableau.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le



8-Point sur le retour de l'appel d'offres des travaux de la traversée du Chef-lieu

2 offres ont été reçues et analysées par le cabinet Trombert Magretti et le conseil communautaire sera appelé à délibérer le 8 octobre 2024 sur ses propositions.

9- Point sur le retour des consultations pour les travaux d'eau potable aux Perrières

2 entreprises ont répondu à la consultation : BAUD Romain et GIROD TP.

10- Scierie DELERCE Francis (Les Terches)

Jean-Claude MORAND, Sylvie BOYAT, Eliane VAUTHAY et Mickael ROSSET ont visité les locaux en fin d'après-midi. Mr Francis DELERCE accepte de vendre la scierie pour 40 000 € mais reste très attaché à la conservation et la mise en valeur du patrimoine associé au bâtiment. Il est constaté que le réseau d'électricité n'est pas aux normes. Un échéancier sera proposé pour le démontage et l'évacuation de la zone hors scierie. Pour évoquer le projet potentiel à long terme, Mr le Maire propose un projet d'aménagement pour permettre la visite et la mise en valeur du mécanisme de la scierie. Le conseil municipal débat, délibère et approuve l'achat de la scierie de Mr Francis DELERCE à 8 pour et une abstention. Un échéancier sera établi sous forme de clause dans le compromis pour la libération des locaux et une prise en charge à court terme de la mise aux normes du réseau électrique sera proposée.

N° 2024/007/010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 8
Nombre de membres votants	: 9		Abstention	: 1

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BOINNARD MORALLET Laurence, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël.

Monsieur VAUTHAY Michael donne pouvoir à Monsieur MORAND Jean-Claude.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ACHAT SCIERIE DELERCE FRANCIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion avait eu lieu le 10 mars 2022 en mairie de Seytroux avec Monsieur DELERCE Francis au sujet du réaménagement de la zone des Terches. Suite à cet entretien, Monsieur DELERCE nous a informé par un courrier du 14 mars 2022 qu'il ne souhaitait pas renouveler le bail réaliser avec la commune de Seytroux. Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du sol.

Monsieur le Maire pense que cette scierie pourrait venir conforter le projet d'aménagement sur notre patrimoine naturel, culturel et patrimonial le long du torrent entre le pont Molliet et la base de loisirs.

Suite à la réunion organisée ce jour, le 4 octobre 2024, sur place en présence d'élus et de Monsieur Francis DELERCE. Les deux parties ont convenu d'un accord pour la vente de la scierie avec ses dépendances, à la commune de Seytroux au prix de 40 000 €uros.

Monsieur le Maire rappelle que cette somme est inscrite dans le budget 2024.

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquiescer ce bien,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le



11- Repas des anciens

La recherche d'un traiteur va être engagée et les dates du 07 ou du 14 décembre ont été retenues en concertation avec l'APE pour la kermesse de Noël.

12- Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 22h30.